

La stratégie numérique régionale

■ Session du 21/06/2017

■ Avis présenté par M. Philippe AUDIC au nom de la Commission « Economie – Emploi – Recherche – Innovation »

Entendues les interventions de MM. Marc de JACQUELOT (CFTC), Didier ROBERT (CGT), Laurent CHAGNAS (CFDT), Philippe BOURDAUD (CCIR), Jacques BROUSSEAU (U2P),

Entendue l'intervention de M. François PINTE, 1er Vice-Président du Conseil régional, Président de la Commission « Finances, ressources humaines, affaires générales, coopération Interrégionale, affaires européennes et coopération internationale »,

87 votants. Adopté par 81 voix pour, 6 abstentions, 0 contre.

1. Structuration de la stratégie numérique régionale

La révolution numérique à l'œuvre modifie les processus de conception, de production, de transformation et de commercialisation des biens et services offerts par les entreprises, les administrations et les associations à leurs clients ou bénéficiaires. De ce fait, elle impacte également fortement la vie quotidienne des habitants du territoire régional.

La Région est triplement concernée par cette irruption du numérique. D'abord dans ses propres processus de gestion, de fonctionnement et de production de services, ensuite dans le cadre de sa responsabilité d'aménagement du territoire et enfin dans sa mission d'accompagnement du développement économique régional.

Elle a souhaité, au travers de ce rapport intitulé "stratégie numérique régionale", faire une présentation globale de ses engagements selon trois grands axes :

- Connecter l'ensemble du territoire ligérien
- Innover en développant les nouveaux usages numériques
- Faire de la révolution numérique un levier de transformation de l'administration régionale.

L'intérêt premier de cette présentation est d'abord de mesurer l'effort global fait par la collectivité pour soutenir ou accompagner les acteurs du territoire, ainsi que son personnel, face au "défis et opportunités" ouverts par le numérique. Ainsi la Région a inscrit 39 millions d'euros de crédits de paiement dans le cadre du budget 2017.

La Région s'engageant, par ailleurs, à présenter chaque année l'évolution de cette stratégie numérique régionale, l'intérêt second sera de pouvoir mesurer l'évolution de cette politique transversale dans le temps, dans ses axes et ses montants d'intervention.

Le CESER constate que cette première version agglomère les rapports déjà actés dans les budgets précédents concernant, d'une part, le "Schéma Directeur Numérique 2017-2021" relatif au déploiement des technologies digitales au sein des services de la région et, d'autre part, le programme "Aménagement Numérique" relatif au déploiement des infrastructures de très haut débit fixe et de téléphonie mobile sur son territoire.

Pour prendre la pleine mesure de l'axe "Innover en développant les nouveaux usages numériques" de ce rapport sur la stratégie numérique régionale, il est important de lire l'annexe jointe, intitulée "Plan régional pour l'économie numérique" qui fait un état des lieux détaillé de la situation des Pays de la Loire, mettant bien en valeur les points forts de la Région et les axes de progrès possibles. Le CESER a pu constater que cette partie du rapport a fait l'objet d'une large concertation avec les acteurs de la filière numérique et les réseaux d'entreprises concernés.

2. Les points à saluer

La stratégie numérique régionale est claire et bien structurée. Elle repose sur une analyse du contexte et des liens avec les principaux partenaires et les projets déployés, et rappelle, pour quasiment chaque orientation, les moyens budgétaires consacrés.

Parmi les points à saluer, cette stratégie repose sur un volontarisme régional pour :

Connecter l'ensemble du territoire ligérien

- Mieux définir la réalité de la couverture des territoires : grâce à l'application Gig@lis depuis 2016, la Région fait appel aux utilisateurs de smartphones pour établir un meilleur diagnostic de la qualité réelle des réseaux de données mobiles 2G, 3G et 4G dans les territoires. Dans son bilan de la mise en œuvre du Pacte régional pour la ruralité, la Région indique que : *"58 000 mesures ont déjà été réalisées. Les statistiques issues de ces expériences-utilisateurs ont permis d'alimenter une vaste base de données et d'affiner la cartographie des réseaux mobiles. Il convient de finaliser ce recueil d'informations afin d'obtenir un nombre de mesures homogène sur tout le territoire régional. Sur la base des données recueillies, la Région entend cibler les actions à mettre en œuvre avec les opérateurs pour pallier les déficiences avérées (couvrir les zones non ou mal desservies par les réseaux mobiles) ou pour améliorer les performances"* ;
- Accélérer l'équipement numérique des lycées et des Centres de formations des apprentis (CFA) pour faciliter le déploiement des nouveaux usages numériques : ce point, en particulier pour les CFA, avait été rappelé par le CESER dans un précédent rapport. La Région a voté en 2017 1,35 M€ d'autorisations de programme pour raccorder tous les CFA au très haut débit et leur permettre d'acquérir des équipements informatiques ;

Innover en développant les nouveaux usages numériques

L'état des lieux réalisé en lien avec les acteurs concernés et rappelé en introduction du "Plan régional pour l'économie numérique" – document annexé au rapport sur la "stratégie numérique régionale" – met en exergue les nombreux atouts de la Région pour transformer l'essai : filière numérique dynamique et créative (au troisième rang des régions françaises en terme d'emplois), des positions de leader dans certains domaines (technologies immersives et réalité virtuelle, objets connectés, Industrie du Futur, nouvelles relations clients, jeux vidéo, réseaux intelligents, etc.).

Ces positions intéressantes sont toutefois fragiles et doivent être confirmées en soutenant la diffusion de ces diverses technologies dans le tissu des entreprises de la région. C'est l'objet de ce plan. La Région s'engage à :

- Développer les échanges entre la filière numérique régionale et l'ensemble des forces économiques afin d'améliorer leur compétitivité ;
- Renforcer l'accompagnement des TPE et PME dans leur numérisation avec comme enjeu la large diffusion des nouveaux outils. L'action régionale se concentre sur trois modalités : le conseil grâce au dispositif Pays de la Loire Conseil, l'investissement grâce à une ligne budgétaire consacrée à une aide pour aider les TPE et PME dans leur démarche d'acquisition de nouveaux outils numériques, et le croisement des filières en organisant des appels à solutions thématiques ;

- Améliorer la lisibilité des aides économiques auprès des chefs d'entreprise, grâce au travail en partenariat avec la CCIR pour l'optimisation du portail pmepaysdelaloire.fr (qui deviendra prochainement entrepriseenpaysdelaloire.fr) ;
- Favoriser les progrès de la recherche, grâce au numérique à la fois comme champ disciplinaire et comme moyen d'échanges entre les chercheurs ;
- Développer le numérique dans le monde éducatif, en encourageant les nouveaux usages du numérique dans les lycées grâce à l'espace numérique de travail e-lyco2, et en soutenant les projets innovants utilisant le numérique comme levier de réussite des lycéens et des apprentis ;
- Accompagner l'ensemble des territoires, et notamment les moins bien dotés, pour aider à l'émergence de projets numériques, et soutenir en particulier trois secteurs utilisant le numérique (santé / agriculture / tourisme) ;
- Développer le numérique comme un vecteur de rayonnement culturel et sportif des Pays de la Loire ;
- Bâtir des réseaux intelligents dans le cadre du projet SMILE : les Régions des Pays de la Loire et de la Bretagne sont des territoires pilotes (comme la Région PACA) à la suite de l'appel à projet national sur les réseaux électriques intelligents, lancé dans le cadre du programme de la Nouvelle France Industrielle ;
- Optimiser le grand réseau unifié de transports régionaux au profit des voyageurs. En 2018, l'intégration à l'outil Destineo d'une fonction d'achat de titres de transport en ligne, avec l'ambition de permettre l'accès combiné à plusieurs réseaux de transport, favorisera la multimodalité en matière de transport de voyageurs.

Faire de la révolution numérique un levier de transformation de l'administration régionale

La Région s'engage à :

- Adapter ses modes de fonctionnement interne pour gagner en agilité, en rapidité, et renforcer l'autonomie de ses agents.
- Innover pour faire évoluer ses politiques publiques et le service public rendu aux usagers vers toujours plus de réactivité, de simplicité et de proximité.

Par ailleurs, la Région rappelle à divers endroits les mesures du "Pacte régional pour la ruralité", adopté en juin 2016, et dont le volet numérique est important. Cette mise en perspective souligne la recherche de cohérence de l'ensemble des politiques régionales.

Afin de porter cette stratégie numérique pour les Pays de la Loire, la Région se mobilise pour diffuser la culture numérique au plus grand nombre, notamment en étant une des deux Régions métropolitaines à expérimenter le projet national Class'code dont l'objectif est de former des éducateurs, animateurs et enseignants pour que ceux-ci puissent demain utiliser le code informatique dans leurs activités devant les enfants et les adolescents. La Région a également pour objectif de renforcer la gouvernance numérique grâce à la Commission régionale de stratégie numérique (CRSN), l'application GIG@LIS 2.0, une amplification du rayonnement des acteurs régionaux à l'international, et aussi grâce à la mise en place d'un

comité de pilotage de la stratégie numérique régionale, pour préparer les mutations au sein des services régionaux.

La dynamique amorcée collectivement par les chambres consulaires sur la Troisième Révolution Industrielle et Agricole (TRIA) est citée et il est également fait mention à plusieurs reprises du contrat de plan Etat-Région (CPER) et des fonds européens (notamment le FEDER) comme des leviers financiers utiles.

Enfin, il est important de souligner que ce rapport est transversal et que la Région indique qu'il sera "*présenté, enrichi et actualisé chaque année au moment du vote du budget primitif de la collectivité*".

3. Quelques points de vigilance

Le plan présenté est assez complet et appelle toutefois à quelques points de vigilance :

- Concernant le déploiement du haut débit dans les lycées et CFA, il est important de converger vers des outils communs entre les collèges qui relèvent de la compétence des Départements, et les lycées qui relèvent de la compétence de la Région. La Région indique vouloir donner accès à un internet sécurisé à partir des équipements personnels des élèves dans les établissements volontaires. Pour éviter de creuser les inégalités entre élèves, il est important de tenir compte du fait que tous les élèves ne disposent pas nécessairement d'un accès à des outils informatiques propres.
- Malgré le volontarisme régional grâce au déploiement opéré par le syndicat mixte GIGALIS, on perçoit la difficulté d'irriguer l'intégralité du territoire régional en très haut débit. L'engagement financier important de 119 M€ pour un investissement global de 791 M€ permettra de passer de 55 % en 2015 à 70 % de prises FTTh (*Fiber to the home*) en 2020. Si les efforts soutenus de tous les partenaires chargés d'améliorer le degré d'équipement en fibre optique sont à saluer, il resterait 30 % des prises FTTh à réaliser à partir de 2021.
- Concernant les formations et l'action régionale pour mieux former les ligériens grâce au numérique (partie II. 2. de la stratégie), il est fait état d'un besoin dans les plus hauts niveaux de qualification dans les métiers de conception-développement qui recrutent principalement à Bac+5. Or, l'appel d'offres des organismes de formation pour le programme "VISA Métiers" met l'accent sur des formations de niveau BTS et Licence. On peut donc se demander comment cette ouverture de formations (qui est une mesure positive) va suffisamment correspondre aux besoins de compétences techniques élevées pour des métiers en tension.
- La Région indique vouloir déployer le Wifi très haut débit dans les établissements d'enseignement supérieur. Ce déploiement correspond à un besoin réel des usagers, mais une vigilance doit être apportée vis-à-vis des personnes intolérantes aux ondes.
- Par ailleurs, la digitalisation des formations pour les demandeurs d'emploi doit s'accompagner de séquences de formation en présentiel, d'incitation à se rendre dans les salons pour rencontrer des employeurs potentiels : les formations exclusivement en ligne ne conviennent pas aux demandeurs d'emploi car elles concourent à les isoler au lieu de développer leur réseau de relations.

- L'un des enjeux liés aux formations numériques est d'accentuer les efforts de la Région et de tous ses partenaires pour diversifier les profils des personnes formées puis recrutées (en termes d'âge, de sexe, d'origine sociologique, etc.) dans les métiers du numérique.
- Concernant le développement de l'e-administration : sans remettre en cause les bénéfices en termes d'accès à l'information, de commodité et de réactivité vis-à-vis des porteurs de projets, on doit éviter une déshumanisation de la relation entre le porteur de projet et les agents régionaux. Par ailleurs, la vigilance est nécessaire pour accompagner les agents régionaux (notamment par des formations internes pour préparer la transformation des postes de travail) et pour que l'e-administration ne se traduise pas par une dégradation des conditions de travail.
- Plus généralement, une attention doit être portée à la résorption de la fracture numérique. L'extension des réseaux est essentielle et la Région s'y attache avec volontarisme. Mais l'accès au numérique peut être également freiné, pour des raisons sociales, à cause de l'âge, du lien avec l'écrit, etc. Tous les citoyens n'ont pas un accès aisé aux nouvelles technologies dans leur ensemble. La stratégie numérique régionale ne doit pas conduire à la marginalisation de ces habitants.

La stratégie numérique régionale impacte l'ensemble des compétences de la Région : le renforcement des infrastructures numériques, le développement économique, les mutations de l'administration régionale mais aussi les champs de l'éducation, de la culture, du tourisme, des transports, de la santé, etc. Il s'agit d'une stratégie éminemment transversale.

Ce rapport va contribuer, avec les auditions en cours auprès des acteurs du numérique, à alimenter l'étude du CESER qui sera publiée en novembre 2017 sur l'appropriation du numérique par les entreprises en Pays de la Loire.